



PAIEMENT EN LIGNE DES FACTURES DE RESTAURATION SCOLAIRE

publié le 27/01/2017

La convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques entre le Collège Pierre Mendès France et la Direction générale des Finances publiques est signée après avoir été votée en Conseil d'administration.

Les parents d'élèves ont maintenant la possibilité de régler par carte bancaire les factures de restauration. Ce paiement se fait en ligne via un lien internet sécurisé (onglet paiement des factures en ligne).

Les familles qui ont opté pour le prélèvement automatique mensuel ne peuvent disposer de ce service.

L'onglet vous permet également d'adresser des courriels aux services financiers et de gestion.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.